

DATE DE CONVOCATION  
17/05/2024

DATE D’AFFICHAGE  
17/05/2024

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE
26
PRÉSENTS
20
VOTANTS
24

L’an deux mille vingt-quatre, le **lundi 27 mai**, à 18 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s’est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Damien de WINTER, Maire.

**Etaient présents**

M. Damien de WINTER, Mme Marie-France MOLLET, M. Jean-Pierre ISABEL, Mme Sophie MOBASHER, M. Jean-Louis BOISSÉE, Mme Sara ROUZIÈRE, Mme Monique BOBLIN, M. Patrick DESVAGES, Mme Marie-France LEBON, Mme Catherine SIBBILLE, Mme Josette ALDROVANDI, M. Didier HERGAS, Mme Patricia FREIDOZ, Mme Nelly AUBRON, M. Olivier VÉLASQUEZ, Mme Magali LE BLAIS, Mme Edith LE ROUX, Mme Naïma ANNOUCHE, Mme Agathe PETRIGNANI, M. Bertrand VERSTRAETE.

**Absents excusés**

M. Bruno LECCEUR donne pouvoir à M. Damien de WINTER  
M. Christophe BISSEY donne pouvoir à Mme Patricia FREIDOZ  
Mme Isabelle PIERRE donne pouvoir à M. Jean-Pierre ISABEL  
M. Nicolas RICHTER donne pouvoir à M. Jean-Louis BOISSÉE

**Absents non excusés**

M. Abdellah FAWZI  
M. Frédéric LACOUR

**Secrétaire de séance** : M. Patrick DESVAGES

---

Délibération n° 24.05.27/06

Objet / Attribution d’une subvention exceptionnelle à l’association La Gaule des Méталlos

---

Monsieur le Maire propose à Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux d’attribuer une subvention exceptionnelle à l’association La Gaule des Méталlos, en vue de la mise en œuvre à l’échelle du Marais Grondin d’activités agréées de pêche en eau douce et de protection du milieu aquatique.

Monsieur le Maire précise que l’attribution de cette subvention exceptionnelle résulte des dispositions de la convention entre la Ville et l’association, que le Conseil municipal vient à l’instant d’approuver via la précédente délibération n° 24.05.27/05.

Ainsi, Monsieur le Maire propose le versement d’une somme de 500 € au titre de cette subvention exceptionnelle.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 23 voix POUR et 1 voix CONTRE (M. Bertrand VERSTRAETE) ;**

**APPROUVE** le versement d’une subvention exceptionnelle d’un montant de 500 €.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits  
Pour extrait certifié conforme,

Le secrétaire de séance,  
Patrick DESVAGES



Le Maire,  
Damien de WINTER

